

La place du cours de religion refait débat

■ Ce mercredi, les profs de religion feront valoir la légitimité de leur cours, alors que le Centre d'action laïque défend le cours de citoyenneté.

Benoît Van der Meerschen

Secrétaire général adjoint,
Centre d'action laïque (Cal).

Ce mercredi, se tiendra à Bruxelles la deuxième assemblée générale du Cereo, le Collectif des enseignants des différentes religions, consacré à *"l'avenir des cours de religions et de morale"*. En tête d'affiche, on retrouvera parmi les intervenants la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (CDH), et des représentants de tous les partis francophones.

Cette assemblée se tient alors que les écoles de l'enseignement secondaire officiel s'appêtent à organiser, dès le mois de septembre, le cours d'Éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC). Ce cours sera donné à raison d'une heure par semaine (en lieu et place d'une heure de religion ou de morale), ou de deux heures par semaine pour les familles qui en feront la demande.

Si les établissements s'y préparent, ce cours pose encore des débats de deux ordres. Le premier concerne les titres requis pour pouvoir enseigner la citoyenneté, et les éventuelles pertes d'emploi qu'il occasionnera. Le deuxième est plus fondamental. Il ne cesse d'interroger la place que doit encore tenir un cours confessionnel aujourd'hui. Car s'il existe un consensus politique pour qu'une heure de religion soit maintenue (consensus qui s'appuie sur les prescrits constitutionnels), les profs de religion ont peur que leur cours soit progressivement poussé vers la sortie, de nombreux établissements encourageant les familles à choisir deux heures de citoyenneté.

Le Cereo organise donc ce colloque pour *"rappeler que ce cours répond à une demande du terrain – les parents choisissent encore massivement les cours de religion – mais qu'il a également toute sa place"*, explique Axel De Backer, le porte-parole du collectif. *Les religions tiennent une place légitime dans la société, et offrent des ressources pour penser la citoyenneté. Il serait dommage de s'en priver dans l'enseignement."*

Le Cal fustige le choix de l'enseignement catholique

Dans le même temps, le Centre d'action laïque (Cal) fustige le choix du réseau catholique de ne pas organiser un cours de citoyenneté en tant que tel, mais de décliner la citoyenneté dans différents cours (*"La Libre"* du 8 juin). Pour Benoît Van der Meerschen, secrétaire général adjoint du Cal, ce choix va à l'encontre de l'arrêt du Conseil d'État du 7 septembre 2015 *"qui rappelle que tous les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un cours de citoyenneté en tant que tel"*. La Cal regrette aussi que la citoyenneté et les questions complexes qui l'accompagnent (bioéthique, avortement...) puissent être abordées dans le cadre d'un cours de religion qui pourrait *"cadenasser"* le débat, et par des enseignants pas assez formés à la neutralité.

Le débat sur la place du cours de religions est donc loin d'être conclu. Et pour cause: il s'inscrit dans une société qui peine à repenser son rapport au religieux et à la laïcité.

BdO